

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste
dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

par

Danielle Rochette

Mai 2014

Présentation de l'auteure et de son milieu de vie

Je suis citoyenne de la ville de Bécancour depuis 35 ans, depuis que mon conjoint et moi y avons acquis une maison construite vers 1780 par le fils d'un réfugié acadien. Nous nous intéressons activement au patrimoine et chérissons cette maison. Nous estimons être les dépositaires d'un legs précieux et avoir le devoir d'en prendre le plus grand soin.

Avec ses quatre voisines, notre maison forme un îlot entouré de terres agricoles. Comme un grand nombre d'autres maisons des rangs et des villages de notre région et de la vallée du Saint-Laurent, la nôtre est bâtie très près du chemin, à 5 m à peine. Ce n'est pas un problème parce que notre environnement est extrêmement calme. Bien que très habité, notre chemin est si paisible qu'il est devenu, au fil des ans, une sorte d'aire récréative, les gens venant y pratiquer l'équitation, le patin à roues alignées, le vélo, le jogging et la marche.

À l'intérieur d'un rayon de 8 km de notre résidence, on trouve 3 puits de gaz de schiste et au moins 2 permis de forage déjà accordés. Notre municipalité est très convoitée par les gazières et elle est bien connue pour son nombre record de puits, dont certains sont déjà fracturés.

Mes connaissances sur le dossier du gaz de schiste

J'ai assisté à la présentation des gazières, en septembre 2010. J'ai lu le rapport du premier BAPE, rencontré des gens qui ont subi les impacts des forages à côté de chez eux, assisté à plusieurs conférences sur ce dossier. J'ai lu et entendu les analyses de l'ingénieur-géologue Marc Durand. J'ai suivi de près le dossier du règlement sur l'eau dit de St-Bonaventure. J'ai lu certaines des études américaines citées dans les rapports de l'INSPQ. J'ai lu et commenté des projets de règlements provinciaux, le premier plan de travail de l'ÉES.

J'ai été abonnée pendant plus de 3 ans à une revue de presse quotidienne qui nous permettait d'accéder à des résultats d'études, mais aussi de connaître au jour le jour les conséquences de cette exploitation chez nos voisins du sud : accidents de la route, déversements accidentels ou suspects, expropriations, contaminations, éruptions, explosions, accidents mortels sur des chantiers, symptômes physiques, détresse psychologique, camionnage intensif, conflits dans les communautés et les familles, dévaluation des propriétés, prolifération des sablières, pollution de l'air, bruit, détérioration des routes et des paysages, etc...

J'ai pris connaissance de quelques-unes des études de l'ÉES, assisté à une partie des présentations en avril, questionné.

Je ne peux pas faire une liste exhaustive de tout ce que j'ai consulté depuis septembre 2010. Mais rien de ce que j'ai lu, vu et entendu ne m'a jamais rassurée. Bien au contraire. Plus j'en

apprends sur ce dossier, plus j'ai du mal à comprendre qu'on puisse même penser à laisser une industrie semblable s'implanter dans notre milieu.

Quelques-unes de mes préoccupations

1. Les risques pour la santé

Plusieurs découlent des risques pour l'environnement. L'INSPQ les décrit tous bien dans son rapport de 2013¹. Il nous rappelle aussi qu'il ne s'agit encore que des risques démontrés sur une courte durée. Il est connu que plusieurs des contaminants utilisés ou générés par cette industrie n'ont d'effets mesurables sur la santé de la population que sur une période prolongée. Madame Audrey Smargiassi, de l'INSPQ, affirmait ici, à propos des risques liés aux émanations dans l'air : « (...) on augmente nos risques de cancer lorsqu'on est exposé aux contaminants qui sont émis par les activités d'exploration et d'exploitation (du gaz de schiste). »²

Il est assez facile de penser que le bilan, à moyen et long termes, dans les régions touchées, ne va qu'empirer. Les effets de la fracturation et de la contamination des sols et de l'eau ne pourront que s'accumuler et s'étendre au fil du temps. Les impacts immédiats et futurs se multiplier en même temps que le nombre de forages.

Les risques pour la santé psychologique et sociale me préoccupent tout autant.

Aujourd'hui, nous avons la preuve que nos craintes n'étaient pas irrationnelles.

Sachant cela, je trouve ironique que certains osent affirmer qu'il faudrait autoriser l'industrie du gaz de schiste parce qu'on aura besoin de ses redevances pour assurer les services de santé.

2. Les impacts sur la qualité de vie

Le rapport de l'INSPQ en fait état (chapitre 5), de même que l'étude commandée par l'ÉES sur la modification dans les usages des territoires³, qui en dresse une liste succincte :

« bruit, poussière, luminosité, altération du paysage, dégradation de la qualité de l'air, augmentation de la congestion routière, augmentation des accidents de la route et détérioration de la chaussée, perte d'un mode de vie normalement paisible, augmentation du stress liée aux menaces potentielles pour la santé et la sécurité publique, à l'altération des réserves en eau potable. »

¹ INSPQ, *Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, État des connaissances sur la relation entre les activités liées au gaz de schiste et la santé publique : mise à jour*, septembre 2013.

² Séance du 3 avril 2014 après-midi, volume 6 des transcriptions, lignes 2224-2227.

³ Centre de recherche sur la gouvernance des ressources naturelles et des territoires (CRGRNT), Université du Québec en Outaouais, *Les modifications dans les usages du territoire*, août 2013, p. 39-40, 54.

Quiconque choisit de construire sa maison aux limites d'un parc industriel pourra difficilement se plaindre des nuisances qu'il subira et des risques auxquels il s'exposera. Mais il est ici question du contraire : d'un parc industriel qui veut débarquer chez nous, s'emparer de nos espaces de vie, s'étendre dans tout notre habitat, dans nos terres et nos forêts, dans nos communautés, sur nos routes, près de nos maisons.

3. Les émissions de gaz à effet de serre

Elles sont indéniables. Or, nous avons collectivement le devoir urgent de limiter notre production et notre consommation d'énergies fossiles⁴. La production du gaz de schiste m'apparaît comme un moyen facile et peu imaginaire de s'alimenter en énergie; je crains qu'elle ne retarde regrettablement la recherche et l'investissement indispensables dans des formes d'énergie renouvelables et saines.

4. La baisse de valeur des propriétés

Comme c'est le cas pour la plupart des gens, notre maison est notre seul bien. Dans un contexte de développement de l'industrie du gaz de schiste, la baisse de valeur immobilière des propriétés entourées de terres agricoles est documentée⁵. Cette perte doit être un jour accusée par les propriétaires, qu'ils décident de fuir un environnement devenu inapproprié ou qu'ils y résident jusqu'à ce que d'autres impératifs les obligent à vendre leurs propriétés. Ils devront alors faire face à la perte d'un capital pourtant nécessaire pour se reloger.

5. Les mesures d'atténuation

Dans la première partie des audiences, j'ai entendu parler de diverses mesures d'atténuation. J'ai lu sur certaines d'entre elles. Rien ne m'a convaincue.

Les études commandées par l'ÉES ont voulu mettre en évidence les meilleures pratiques possibles. D'une part, elles ne peuvent pas sauvegarder l'intégrité du territoire et de notre qualité de vie. D'autre part, j'ai compris que rien n'oblige les gazières à les adopter⁶.

Au nombre des sites que les gazières souhaitent exploiter⁷, je me demande qui pourrait vivre

⁴ Voir les propos de M. Chris Field, coprésident du Groupe de travail II du GIEC, dans le communiqué de presse du GIEC sur les changements climatiques, 31 mars 2014.

⁵ Voir note 3, p. 28, 40-41.

⁶ Groupe de recherche interdisciplinaire en développement durable (GRIDD), HEC Montréal, *Analyse du comportement actuel et passé de l'industrie du gaz de schiste au Québec et à l'étranger, ainsi que des pratiques de responsabilité sociale dans les secteurs pétroliers et miniers (...)*, décembre 2012.

⁷ Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, *L'industrie du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent : scénarios de développement*, novembre 2012.

assez loin des sources de pollution de l'air pour ne pas en subir les effets, même atténués⁸.

En ce qui concerne le bruit, on apprend qu'il existe des normes pour les résidents des campagnes⁹. Mais 40 décibels la nuit, c'est déjà une nuisance, quand on vit dans un milieu où le silence est si total qu'il réveille parfois les amis qui dorment chez nous. Le jour, il passe environ une ou deux voitures à l'heure devant notre maison et en dehors des quelques périodes de pointe des activités agricoles, il n'y a pas de bruit dehors. Ici, on a comparé les normes en vigueur avec le son émis par les criquets ou les grillons. Mais le vent, la pluie, le chant des grenouilles ou des oiseaux ne sont pas des nuisances. Ce sont des musiques que nous avons choisies pour accompagner nos vies.¹⁰

Par ailleurs, j'ai compris que la norme de 40-45 db n'est qu'un minimum. Les normes de la circulation, de la construction ou autres pourraient aussi s'appliquer, selon les diverses phases d'activité de l'industrie, auxquels cas plus de bruit serait autorisé. Certains bruits (comme les 126 db pour la préparation d'une route d'accès)¹¹, ne seraient atténuables que par la distance.

Mais :

- les maisons ne sont pas des structures mobiles;
- les activités industrielles en question durent des semaines, voire des mois¹², et sont réitérables sur des années.
- qui nous assure que le zonage ne changerait pas pour autoriser plus de bruit (passage de la zone I - résidences en zone rurale- à la zone IV – résidences en zone industrielle)?
- de l'avis même du représentant du MDDEF, rien ne peut garantir le respect des normes et l'adoption des moyens d'atténuation par l'industrie¹³.

Les experts mandatés par l'ÉES estiment qu'à une distance de 20 m des routes, le bruit de circulation est ramené à 55 db. Encore faut-il trouver la réalité qui correspond à ce modèle. À titre d'exemple, dans mon rang, seules 14% des maisons répondent à ce critère, 79% des autres étant situées entre 2 et 12 m de la route. Pour les gens habitant dans la zone à risque, les

⁸ SNC-Lavalin, *Détermination des taux d'émission et modélisation de la dispersion atmosphérique pour évaluer l'impact sur la qualité de l'air des activités d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste au Québec*, décembre 2013.

⁹ Softdb, *Évaluation de l'impact sonore associé aux activités d'exploration et d'exploitation de la production du gaz de schiste en fonction du projet type et scénarios de développement potentiels*, août 2013.

¹⁰ Notons que des compagnies vendent ces sons sur CD pour déstresser les citoyens.

¹¹ Voir note 9.

¹² Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, *Détermination des externalités associées au développement de la filière du gaz de schiste ainsi que des mesures susceptibles de les réduire*, octobre 2013.

¹³ Voir note 6. Aussi : propos de M. Charles Lamontagne, représentant du MDDEF, à la séance du 3 avril en soirée, volume 7 des transcriptions, lignes 1698-1699.

personnes-ressources et les experts présents ici nous ont, à notre demande, proposé des moyens d'atténuation des nuisances du camionnage intensif.

Voici un résumé de leurs réponses¹⁴ :

- *ce problème ne relève pas de la mission du ministère des Transports*
- *ce genre de cas ne relève pas des MRC*
- *lissage préalable du pavage par la municipalité afin de diminuer le bruit et les vibrations* --- alors qu'il passerait 1000 camions par jour sur ce pavage et qu'il menacerait d'être bientôt réduit en gravier, comme cela se voit aux USA.
- *imposition de limites de vitesse* --- qui viendrait les faire respecter? Et croit-on, sérieusement, que ça nous rendrait le calme?
- *équiper tous les camions d'un silencieux amélioré* – qui viendrait les inspecter? Et croit-on, sérieusement, que ça nous rendrait la tranquillité?
- *Utilisation, par l'industrie, de routes de contournement pour éviter les habitations* --- qui construira celles, nombreuses, qui n'existent pas?
- *tenir les fenêtres fermées et vivre à l'air climatisé* --- et peut-être aussi cultiver nos potagers dans nos caves, puisque la vie à l'extérieur deviendrait insupportable...

Voilà, à mon avis, un exemple de l'impuissance des ministères et des experts dans ce dossier. C'est aussi l'illustration du fait que la qualité de vie des riverains deviendrait inférieure à celle des résidents d'une artère achalandée du centre-ville de Montréal.

6. La réglementation et la surveillance

Je ne crois pas que la réglementation sera jamais assez sévère pour nous protéger réellement. En voici un exemple : alors qu'il est démontré que la contamination de l'eau souterraine par les fluides de fracturation peut s'étendre jusqu'à 10 km des sites de forage¹⁵, le dernier projet de règlement provincial s'apprêtait à autoriser des forages et des fracturations à 300 m des puits d'eau potable¹⁶.

De ce que j'en connais, la tradition canadienne et québécoise de réglementation dans le domaine minier ne me rend pas optimiste.

Je n'ai pas non plus confiance que le gouvernement pourrait allouer suffisamment de budget pour assurer une surveillance adéquate de centaines et de milliers de puits. De plus, il faut se

¹⁴ Séance du 3 avril 2014 après-midi, volume 6 des transcriptions, ligne 4755 et ss.

¹⁵ Voir note 1, p. 32-33.

¹⁶ Projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, chapitre III, section V.

rappeler que cette surveillance devrait dépasser de loin la durée de vie utile des puits. Des dizaines, des centaines d'années, des millénaires de fuites, et autant de surveillance à assurer¹⁷.

Conclusion

Le développement de l'industrie du gaz de schiste n'est pas un projet collectif. C'est, bien au contraire, un projet qui va à l'encontre des intérêts de la collectivité actuelle et future.

Il ne présente à mes yeux que des aspects négatifs, les seuls à lui trouver des avantages étant ceux, gouvernements, entreprises ou particuliers, qui espèrent en tirer du profit.

Mais sachant ce qu'on sait déjà sur les risques de cette exploitation, et par principe de précaution face à ce qu'on ne peut pas encore prouver mais qu'on soupçonne, comment pourrait-on imposer le développement de l'industrie du gaz de schiste à tous parce que certains pensent, à court terme, y trouver leur compte?

Les lois de la nature ne se négocient pas.

L'argent facile et immédiat n'est qu'un leurre qui nous coûterait cher pour des générations.

Je pense que les intérêts économiques à court terme des municipalités ou des régions n'autorisent pas à dégrader l'air et l'eau, qui sont des biens collectifs et essentiels; ni à détériorer le tissu social actuel; ni à porter atteinte à la santé des citoyens.

Je pense que les intérêts supérieurs de la nation sont incompatibles avec les menaces de cette industrie à son garde-manger¹⁸ et au bien-être de ses citoyens. S'il en est autrement, on peut se demander qui prétend constituer la nation. Et de quels intérêts il s'agit.

En conclusion, j'estime, comme la grande majorité de mes concitoyens, que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent ne sont pas acceptables.

J'ai confiance que le BAPE nous protégera des nombreux risques graves qui y sont associés en n'autorisant aucune de ces activités.

Danielle Rochette

¹⁷ Durand, M. Annexe 7 : *Les dangers potentiels de l'exploitation des gaz et huiles de schiste. Analyse des aspects géologiques et géotechniques. Avis technique.* Colloque du Conseil régional Île-de-France, 7 février 2012, Paris. Dans : Conseil scientifique régional Île-de-France, *Risques potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels en Île-de-France*, mars 2012, Paris, p. 173-186.

¹⁸ Voir note 3, p. 24-33.

Commentaires additionnels :

Depuis 4 ans, des centaines de citoyens sont mobilisés par le dossier du gaz de schiste. Ils consacrent leur temps, leur énergie et leur intelligence à la simple et juste **protection de nos acquis** environnementaux et sanitaires ainsi que de notre qualité de vie contre cette invasion industrielle sans précédent.

Sans le projet gouvernemental d'exploiter le gaz de schiste, des hôpitaux, des écoles, des résidences pour aînés, des organismes sociaux, sportifs, culturels, des projets environnementaux se seraient enrichis de ces **centaines de milliers d'heures de travail bénévole**.

À cause de ce projet, j'estime donc que **notre société accuse déjà des pertes**.

En mettant enfin un terme à ce projet, vous rendrez à nouveau disponible la force vive de ces citoyens **engagés** qui aspirent à faire **avancer** la société québécoise et à la rendre **meilleure**.